

Thème : L'obligation de prévention des risques

Date : Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Laval

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Rappeler quelles sont les obligations de l'employeur (DUERP ? etc..).*
- *Identifier les principes généraux de préventions et les risques encourus*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I/ Les obligations de l'employeur en matière de prévention.

- 1- Evaluation des risques
- 2- Le DUERP
- 3- Distinction des E de 50 salariés et + et de - de 50 salariés
- 4- Les services de prévention et de santé au travail

III/ Information, formation et obligations des salariés

IV/ Rôle du CSE

V/ Contrôles et sanctions.

II/ Les principes généraux de prévention.

- 1- L'article L.4121-1 C. trav.
- 2- L'article L.4121-2 C. trav.

➤ Moyens pédagogiques : Power point et vidéo projection

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université d'Angers, ancien avocat au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.